



# Etudier à l'étranger : adresses utiles en Bretagne

## SOMMAIRE

### 1 - A quel moment partir ?

- 1-1 Avant le bac
- 1-2 Après le Bac

### 2 - Partir en solo

- 2-1 Les étapes à prévoir
- 2-2 Financer ses études

### 3 - Dans le cadre d'un programme

- 3-1 Enseignement secondaire
- 3-2 Enseignement supérieur

### 4 - Où s'informer ?

- 4-1 En Bretagne
- 4-2 Sites utiles

### 5 - Aides financières

- 5-1 Aides européennes
- 5-2 Aides nationales
- 5-3 Aides régionales
- 5-4 Aides départementales
- 5-5 Autres aides

### 6 - La mobilité collective

### 7 - La reconnaissance des diplômes et l'Europass

- 7-1 La reconnaissance des diplômes
- 7-2 L'Europass

## A CONSULTER :

### Etudier à l'étranger

Fiche Actuel CIDJ 8.52

### Préparer son séjour à l'étranger

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 8.11

### Les séjours linguistiques

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 7.6

### Les fiches Actuel CIDJ par pays

### [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org)

Le site pour les jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger.

Etudier, faire un stage, travailler, être volontaire, partir autrement... :

- ▶ conseils pour bâtir votre projet et préparer votre départ (formalités, transport, logement...)
- ▶ informations sur les programmes et les aides financières
- ▶ adresses utiles en Bretagne
- ▶ idées pour vivre une première expérience à l'étranger
- ▶ témoignages de jeunes bretons
- ▶ agenda des manifestations
- ▶ lieux d'information près de chez vous

### [www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr)

Le portail national sur la mobilité européenne et internationale. Moteur de recherche permettant selon votre profil, d'identifier différentes possibilités

## 1 - A quel moment partir ?

Avant d'entamer vos recherches sur les études à l'étranger, bien définir votre projet.

- ▶ Qu'attendez-vous de cette expérience ?
- ▶ A quel niveau envisager votre départ ?
- ▶ Souhaitez-vous préparer un diplôme étranger, valider une période d'études ?
- ▶ Quelles destinations privilégier, dans quels établissements ?
- ▶ Quel est votre projet au retour : continuer vos études, travailler ?

Autre point important : la reconnaissance de cette période d'études et sa valorisation au retour.

### 1-1 Avant le bac

Il est préférable de partir dans le cadre d'échanges scolaires organisés par les établissements ou d'intégrer un programme.

En dehors d'un programme, comme il n'existe pas d'équivalence au niveau collège ou lycée, votre période à l'étranger ne sera pas forcément prise en compte au retour. Si vous partez 1 an, vous devrez en général reprendre votre scolarité là où vous l'avez interrompue.

▶ **Les programmes Brigitte Sauzay et Voltaire de l'OFAJ** permettent de partir quelques mois en Allemagne pendant le collège ou le lycée. Consultez le chapitre 3.

▶ **Les organismes de séjours linguistiques** proposent des formules « trimestre, semestre, année scolaire à l'étranger » : vous êtes accueillis dans une famille et vous suivez la scolarité classique du pays sans enseignement spécifique en langues. Prestations payantes.

### Contact

- Consultez les fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 7.6 « Les séjours linguistiques ».

### A noter

Parlez de votre projet à votre établissement pour avoir son accord si vous partez sur une courte période.

▶ **Une alternative** : certains collèges et lycées offrent la possibilité de suivre un enseignement plus poussé en langues étrangères.

### Contact

- Consultez le guide régional de l'Onisep « Après la 3<sup>ème</sup> » : information sur les sections linguistiques.

### A noter

Le bac international (IB) n'est pas reconnu en France. Pour une validation, il est recommandé de s'inscrire dans un lycée français à l'étranger afin d'obtenir le bac français, de passer un bac européen ou encore un bac binational reconnu à la fois en France et à l'étranger (AbiBac franco-allemand, BachiBac franco-espagnol et EsaBac franco-italien).

### Contact

- Consultez le site de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour suivre une scolarité à la française dans le réseau des lycées français à l'étranger (liste des établissements homologués par le Ministère de l'Éducation Nationale, explication de leur fonctionnement, frais de scolarité...).



## 1-2 Après le Bac

Dans l'Union européenne, le bac est généralement reconnu, bien que chaque pays ou université impose ses conditions d'admission. Hors Europe, l'accès aux universités se fait le plus souvent en passant des examens.

### Deux possibilités

- ▶ Valider un cursus complet dans un établissement étranger.
- ▶ Effectuer une partie de vos études à l'étranger et revenir en France achever votre parcours.

### A noter

Les droits d'inscription peuvent être élevés !  
Il n'y a pas de reconnaissance d'office des diplômes obtenus à l'étranger.  
Si vous partez dans le cadre d'un programme, les démarches seront plus faciles.

### ■ Le bac en poche

- ▶ Validez au moins le 1er diplôme de 1er cycle dans le pays d'accueil.
- ▶ Ou envisagez cette expérience comme une «année sabbatique», pour vous perfectionner en langues, découvrir un pays... et réfléchir à votre future orientation. Vous intégrerez une 1ère année au retour.

### A noter

Vous devrez effectuer les démarches vous-même, à moins de partir avec un organisme de séjours linguistiques (payant).  
Les aides financières sont exceptionnelles.

### ■ Après un bac + 1 ou 2

- ▶ Mieux vaut partir dans le cadre d'un programme pour maintenir la progression de vos études.
- ▶ Erasmus+, par exemple, permet de partir lorsqu'on a validé au minimum une 1ère année d'études universitaires.

### A noter

Le bac +2 (BTS, DUT) est souvent sans équivalence à l'étranger.  
Vous serez probablement admis en première année de formation.

### ■ Après un bac + 3

C'est la meilleure période pour partir étudier à l'étranger car c'est à ce niveau qu'il existe le plus de correspondances entre les formations françaises et étrangères.

- ▶ Au niveau européen, le système de la Licence, Master et Doctorat (LMD) harmonise la reconnaissance des diplômes et facilite la mobilité des étudiants.
- ▶ Pour les pays hors Europe, les modalités d'inscriptions varient selon les organismes de formation, mais les correspondances sont nombreuses.
- ▶ Les échanges bilatéraux entre universités permettent de partir dans le monde entier tout en facilitant les démarches.

## 2 - Partir en solo

Vous poursuivez vos études sans rattachement à un établissement français

Cette solution demande **du temps et une grande motivation** car vous serez amené à effectuer seul toutes vos démarches. Il est utile, voire indispensable, de posséder une **bonne maîtrise de la langue du pays**.

### A noter

Les **frais d'inscription et de scolarité** sont parfois élevés, et les **aides financières** quasi-inexistantes.

### ■ Quelques conseils

- ▶ Commencez vos recherches 1 an à l'avance.

- ▶ Prévoyez 2 à 4 mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés dans la langue du pays, diplôme traduit par des traducteurs assermentés et lettre de recommandation de vos professeurs.

## 2-1 Les étapes à prévoir

### ■ Trouver son établissement

- ▶ Vous devrez vous-même rassembler les informations sur les programmes et diplômes et ensuite préparer les dossiers d'inscription.
- Consultez la rubrique «Où S'informer ? » pour connaître l'organisation des études et obtenir les coordonnées des établissements dans le pays qui vous intéresse.

### ■ S'informer sur la reconnaissance des diplômes

- ▶ Vous pouvez rencontrer des difficultés d'homologation au départ comme au retour.
- ▶ Un système général de reconnaissance des diplômes se met en place au niveau européen, mais il n'existe pas d'équivalence pour toutes les formations.
- ▶ L'établissement décidera de la valeur à accorder à votre diplôme. Vous devrez lui adresser une demande de "dispense d'études" accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée de votre cursus.
- ▶ Consultez la rubrique « La reconnaissance des diplômes et l'Europass ».

### ■ S'inscrire

- ▶ Renseignez-vous sur les dates limites et les conditions d'inscription.
- ▶ Assurez-vous que vous avez le niveau requis pour intégrer la filière choisie.
- ▶ A prévoir, un examen d'entrée et un test de langue.
- ▶ Vous devrez justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour, et d'une couverture sociale.

### A noter

Au Royaume-Uni et en Irlande, il faut s'inscrire auprès d'un organisme centralisateur.

- Irlande : CAO : [www.cao.ie](http://www.cao.ie)
- Royaume-Uni : UCAS : [www.ucas.ac.uk](http://www.ucas.ac.uk)

Pour les autres pays d'Europe, l'inscription se fait directement auprès du service des admissions de l'établissement choisi.

## 2-2 Financer ses études

### ■ A prévoir dans votre budget...

- ▶ Dépenses au départ : voyage, frais d'inscription, de scolarité, couverture santé, éventuellement passeport et visa, test de langue...
- ▶ Dépenses sur place : logement, nourriture, transport...

### ■ Les aides financières sont quasi inexistantes

- ▶ **La bourse « Conseil de l'Europe »**, si vous êtes boursier sur **critères sociaux** : vous pourrez continuer à bénéficier de votre bourse pour des études dans un des Etats membres du Conseil de l'Europe, à condition que la formation et l'établissement choisis soient habilités et qu'il y ait progression dans les études.
- ▶ Les autres aides européennes ou nationales ne fonctionnent pas.
- ▶ Certaines collectivités (Conseils régionaux, départementaux, mairies) peuvent apporter une aide, mais c'est rare. En Bretagne, l'aide du Conseil régional ne peut être sollicitée.
- ▶ Certains pays ou universités étrangères peuvent offrir quelques bourses d'études, en général pour des étudiants "avancés" (au moins en 2ème cycle) pouvant justifier de dossiers très solides.



### A noter !

- ▶ La meilleure solution consiste encore à partir dans le cadre d'un programme, cela vous épargnera le parcours du combattant.
- ▶ Si vous souhaitez partir par le biais d'un organisme de séjours linguistiques (payant), renseignez-vous sur l'organisme et les prestations proposées.
- Consultez les fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne n°7.6 « Les séjours linguistiques à l'étranger ».

## 3 - Partir dans le cadre d'un programme

### Quand on part dans le cadre d'un programme d'échange, on reste rattaché à un établissement français.

Cette solution est la plus pratique car votre projet va s'appuyer sur un statut de lycéen ou d'étudiant inscrit et préparant un diplôme dans un établissement français.

#### Les avantages

- ▶ Vous profitez des coopérations mises en place par votre établissement avec des établissements étrangers : le terrain aura été préparé (contenu du programme, validation du séjour, aides financières possibles).
- ▶ Pas de souci non plus pour la reconnaissance de vos diplômes.
- ▶ Vous ne payez les frais d'inscription qu'après de votre établissement. Certaines formalités restent cependant à accomplir (recherche d'un logement, protection sociale...).

#### Cependant...

- ▶ On ne peut pas partir qu'après une première année.
- ▶ On ne peut partir que chez un partenaire de l'établissement.
- ▶ Les programmes concernent essentiellement les établissements d'enseignement supérieur et l'espace européen, même s'ils se développent de plus en plus au-delà (Amérique, Asie...).

#### A noter !

Certaines aides sont liées à des programmes qui ne peuvent être sollicités que par votre établissement. La participation à un programme n'entraîne pas obligatoirement son financement.

### 3-1 Collégiens, lycéens, apprentis, en formation professionnelle...

#### ■ Les programmes de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Ils permettent à des collégiens ou lycéens de suivre un temps de scolarité en Allemagne et de recevoir en échange, pendant la même durée, un correspondant allemand du même âge. L'élève assiste aux cours dans l'établissement partenaire et est hébergé dans la famille du correspondant.

- ▶ **Programme Brigitte Sauzay** : pour des élèves de la 4<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>, ayant au moins 2 ans d'apprentissage de l'allemand. 84 jours en Allemagne dont 6 semaines obligatoires en scolarité. Pour les élèves de 4<sup>ème</sup>, le séjour peut être réduit à 56 jours.
- ▶ **Programme Voltaire** : pour des élèves de 3<sup>ème</sup> et seconde. 6 mois en Allemagne.

#### Contact

- -> [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)
- Votre établissement, professeur de langue.
- Rectorat – DAREIC : 96 rue d'Antrain, CS 10503 - 35705 Rennes Cedex 7 - 02 23 21 78 35
- > [ce.dareic@ac-rennes.fr](mailto:ce.dareic@ac-rennes.fr)
- > [www.ac-rennes.fr/Actions\\_educatives\\_et\\_pedagogiques/Europe\\_et\\_International](http://www.ac-rennes.fr/Actions_educatives_et_pedagogiques/Europe_et_International)

#### ■ Erasmus+ Enseignement scolaire

- ▶ Les collégiens (âgés d'au moins 14 ans) et les lycéens peuvent étudier ou participer à un échange de classes à l'étranger.
- ▶ Partenariat entre établissements. Les mobilités individuelles sont encore peu développées.

#### Contact

- Votre professeur principal, CPE, principal ou proviseur pour connaître ses partenariats.
- -> [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

#### ■ Erasmus+ Formation professionnelle

- ▶ Les lycéens en lycée professionnel, les apprentis, les personnes en formation professionnelle... peuvent suivre une période de formation (incluant une période en entreprise obligatoire), de 2 semaines à 12 mois, dans un établissement européen.
- ▶ Partenariat entre établissements de formation professionnelle.

#### Contact

- Votre professeur principal, CPE, proviseur, responsable de CFA, centre de formation pour connaître ses partenariats.
- -> [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

#### A noter !

Même si beaucoup de pays proposent des parcours en apprentissage, ce mode de formation n'est pas le plus courant en Europe et varie d'un pays à l'autre.

- -> <http://mavoieproeurope.onisep.fr>

### 3-2 Etudiants, BTS, apprentis de l'enseignement supérieur...

#### ■ Erasmus+ Enseignement supérieur

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent suivre une partie de leurs études chez un partenaire de leur établissement.

- ▶ Etre étudiant dans une université, une école, un conservatoire, un lycée (pour les cursus de BTS)... participant au programme Erasmus+.
- ▶ Avoir validé au minimum une 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures.
- ▶ De 3 mois à 1 an.

#### Contact

- Votre établissement pour connaître ses partenariats.
- -> [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

#### A noter !

Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilité Erasmus+, études et/ou stages, par cycle d'études (licence, master, doctorat).

#### ■ Masters conjoints

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent préparer leur master (1 ou 2 ans) dans plusieurs pays (au moins deux) pour obtenir un diplôme double, multiple ou conjoint.

#### Contact

- Service des relations internationales de votre établissement.
- -> [www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints](http://www.agence-erasmus.fr/page/masters-conjoints)

#### ■ Programmes bilatéraux et échanges interuniversitaires

En dehors d'Erasmus+, il existe des accords bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux passés entre établissements.

- ▶ Ils permettent des échanges d'étudiants et intègrent fréquemment la validation de la période d'études passée chez le partenaire.
- ▶ Ils prévoient généralement l'exonération des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.
- ▶ Ces partenariats sont particulièrement développés au niveau européen, mais se mettent en place avec le reste du monde.
- ▶ Il s'agit parfois de filières bi-culturelles ou de formations conduisant à des diplômes communs ou à des double-diplômes.



#### Contact

- Votre établissement pour connaître ses partenariats.
- -> [echanges-etudiants.bci-qc.ca](http://echanges-etudiants.bci-qc.ca) : programme d'échanges étudiants avec le Québec (liste des établissements bretons).

#### ■ Programmes BRAFAGRI et ARFAGRI

Les étudiants qui suivent un cursus d'ingénieur ou de vétérinaire dans une école de l'enseignement agricole supérieur peuvent participer à un échange, pendant un ou deux semestre(s), dans une université brésilienne ou argentine partenaire de leur école.

#### Contact

- Votre établissement pour connaître ses partenariats.
- -> <http://agriculture.gouv.fr/partir-en-mobilite-academique-letranger>

## 4 - Où s'informer ?

### 4-1 En Bretagne

#### ■ Les services ou référents internationaux dans les établissements

- ▶ Ils gèrent et développent les programmes internationaux au sein de l'établissement, ainsi que l'attribution de certaines bourses (Erasmus+, Conseil régional...). Si vous êtes dans un établissement, ce sont vos premiers interlocuteurs !
- ▶ Ils peuvent proposer des temps d'information spécifiques sur l'international (réunions d'information, semaines, forums... en général en début d'année). Ne les ratez pas !

#### Contact

- Votre établissement d'enseignement
- Université de Bretagne occidentale : [www.univ-brest.fr/dei](http://www.univ-brest.fr/dei)
- Contacts pour les autres établissements d'enseignement supérieur brestois : <https://cmibrest.u-bretagne-normandie.fr>
- Université Rennes 1 : [www.univ-rennes1.fr](http://www.univ-rennes1.fr), rubrique international
- Université Rennes 2 : [www.univ-rennes2.fr/sri](http://www.univ-rennes2.fr/sri)
- Contacts pour les autres établissements d'enseignement supérieur rennais : <https://cmirennes.u-bretagne-normandie.fr/fr/rennais>
- Université Bretagne Sud (Lorient, Vannes) : [www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr), rubrique international

#### ■ Les centres d'information et d'orientation (CIO), le CIO Relais Europe

Les Centres d'information et d'orientation (CIO) accueillent les jeunes scolarisés et leur famille, les étudiants et toute personne à la recherche de renseignements sur les métiers, les formations initiales et professionnelles.

- ▶ Ils peuvent **informer les personnes qui souhaitent étudier ou se former dans les pays de l'Union Européenne et hors Europe.**
- ▶ Ils sont en lien avec le CIO de Brest-Landerneau - relais Europe qui fait partie d'Euroguidance (réseau européen d'information sur les études et les stages en Europe).

#### Contact

- CIO Brest-Landerneau Relais Europe : Espace Athéna, Immeuble Artémis, rue Hubertine Auclert, 29200 Brest - 02 98 44 31 74
- > [cio.brest@ac-rennes.fr](mailto:cio.brest@ac-rennes.fr)
- > [www.cio-brest.org](http://www.cio-brest.org)
- -> [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org) / Près de chez vous
- -> [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

#### ■ ESN (Erasmus student network)

ESN est un réseau européen d'étudiants.

- ▶ Actions pour favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux (soirées, voyages, événements culturels, échanges linguistiques...).
- ▶ Sensibilisation à la mobilité, à travers l'échange d'expérience et la participation à des animations.

#### Contact

- ESN Rennes : <http://rennes.ixesn.fr>, [facebook.com/esn.rsf](https://facebook.com/esn.rsf), [esn.rennes@gmail.com](mailto:esn.rennes@gmail.com)
- ESN – Antenne de l'IMT Atlantique – Brest :  
-> <https://cmibrest.u-bretagne-normandie.fr/fr/etudiants-etrangers/erasmus-student-network>

#### ■ Le réseau Information Jeunesse

Les Points et Bureaux Information Jeunesse (PIJ, BIJ) informent tous les jeunes sur tous les sujets qui les concernent à un moment de leur parcours : formations, métiers, emploi, logement, santé, vie quotidienne, vacances, loisirs, engagement, initiatives ... et **mobilité internationale**.

- ▶ Sur place, un(e) **professionnel(le) à votre écoute**, une **documentation** nationale et régionale pour une première information **sur les différentes mobilités** (toutes les pistes, préparer son départ, étudier, faire un stage, travailler, être volontaire, partir au pair, chantiers de bénévoles, monter un projet individuel ou collectif...) et **par pays**.
- ▶ Ils peuvent également proposer des **forums ou ateliers d'information** en lien avec l'international.

#### Contact

- -> [www.enroutepourlemonde.org/lieux/](http://www.enroutepourlemonde.org/lieux/)

### 4-2 Sites utiles

#### ■ Pour s'informer sur la protection sociale

- ▶ [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) / assurés / Droits et démarches / Europe, international
- Informations spécifiques lorsqu'on part faire ses études à l'étranger, en Europe ou hors Europe.

#### ■ Pour s'informer sur les études dans les pays européens et au-delà

- ▶ **Euroguidance : pour chaque pays d'Europe et hors Europe**
- -> [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)
- Fiches par pays sur l'organisation des études, les lieux et sites ressources, et, pour certaines destinations, sur l'accès aux formations dans des domaines spécifiques (santé, social, art...).

#### ▶ Onisep

- -> [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) / Après le bac / Etudier en Europe
- -> [mavoieproeurope.onisep.fr](http://mavoieproeurope.onisep.fr) : pour la voie professionnelle.

#### ▶ Portail européen de la jeunesse

- -> [europa.eu/youth](http://europa.eu/youth) : pour chaque pays, sélection de sites.

#### ▶ Portail sur les masters en Europe

- -> [www.mastersportal.eu](http://www.mastersportal.eu)

#### ■ Zoom sur quelques pays

##### ▶ Grande Bretagne

- -> [www.britishcouncil.fr](http://www.britishcouncil.fr)
- -> [study-uk.britishcouncil.org](http://study-uk.britishcouncil.org)

##### ▶ Allemagne

- -> <http://paris.daad.de>
- -> [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

##### ▶ Australie

- -> [www.studyinaustralia.gov.au](http://www.studyinaustralia.gov.au)

##### ▶ Belgique

- -> [www.studyinbelgium.be/fr](http://www.studyinbelgium.be/fr)

#### A noter !

Sur [www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/belgique/](http://www.euroguidance-france.org/partir-en-europe/belgique/) : informations sur les études dans les domaines de la santé, du social, de l'artistique...



► **Canada**

- -> [www.educanada.ca](http://www.educanada.ca)
- -> [www.etudesuniversitaires.ca](http://www.etudesuniversitaires.ca) (universités canadiennes).

► **Québec**

- -> [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/)
- -> [www.quebecmetiersdavenir.com](http://www.quebecmetiersdavenir.com) : pour les formations professionnelles ou techniques
- -> [www.cegepsquebec.ca](http://www.cegepsquebec.ca) (les Cégeps sont des établissements publics d'enseignement pré-universitaire ou technique).

**A noter !**

En vertu d'un accord entre le Québec et la France, les étudiants français inscrits dans un Cégep paient les mêmes frais de scolarité que les québécois.

► **Japon**

- -> [www.amb-japon.fr](http://www.amb-japon.fr)

► **USA**

- -> [fulbright-france.org/fr/etudier-usa](http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa)

■ **Autres ressources**

► **Les fiches Actuel CIDJ par « Pays ».**

► **Les Clics pays du réseau eurodesk**

Sélection de sites pour voyager, apprendre la langue, se loger, étudier, faire un stage, travailler, être volontaire...

- -> [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org) / S'informer / Etudier / Sites

► **Toutes les universités du monde à portée de « clic »**

- -> [www.braintrack.com](http://www.braintrack.com)

**A noter !**

**Vous êtes étudiant en situation de handicap et vous souhaitez étudier à l'étranger ?**

Consultez la carte interactive qui recense les différents niveaux d'accessibilité des universités, des campus et des centres villes en Europe.

- -> <http://exchangeability.eu>

## 5 - Aides financières

**A noter !**

► Les possibilités de financement sont fortement liées au cadre dans lequel vous allez partir.

► La plupart des aides et programmes nécessitent que vous ayez préparé votre projet avec votre établissement. Vous devrez le plus souvent passer par son intermédiaire pour déposer votre demande.

► Certaines aides sont accessibles uniquement si votre établissement a lui-même déposé en amont un projet de mobilité européenne ou internationale auprès des organismes concernés (Erasmus+, Conseil régional Bretagne...).

► Les séjours linguistiques ne sont pas financés.

► Pour les projets de voyages ou échanges scolaires, quel que soit le niveau d'études, consultez le chapitre 3 « La mobilité collective ».

### 5-1 Aides européennes

■ **Bourses Erasmus+**

Aide financière attribuée pour des séjours d'études en Europe lorsqu'on part dans le cadre du programme Erasmus+.

► Enseignement scolaire, formation professionnelle : bourse pour les frais de voyage et d'hébergement, selon forfaits du programme.

► Enseignement supérieur : entre 150 et 300 € par mois + forfait voyage. L'attribution de cette aide n'est pas automatique.

**Contact**

- Votre établissement d'enseignement (lycée, CFA, université, grande école...): c'est lui qui gère l'enveloppe obtenue dans le cadre d'Erasmus+.

- -> [www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)

### 5-2 Aides nationales

■ **Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Bourses lycées français à l'étranger**

Bourses d'excellence accordées à quelques élèves de lycée pour 1 année d'étude (1<sup>ère</sup> ou terminale) dans un établissement français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Barcelone ou Madrid).

► Montant annuel calculé en fonction des situations familiales.

► Nombre de places très limité, pré-sélection par l'établissement.

**Contact**

- Votre établissement
- Rectorat – DAREIC : 96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 Rennes Cedex 7 - 02 23 21 78 35  
-> [ce.dareic@ac-rennes.fr](mailto:ce.dareic@ac-rennes.fr)
- > [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr), rubrique International

**Aide à la mobilité internationale (sur critères sociaux)**

Les étudiants boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une aide spécifique peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité complémentaire à la bourse du CROUS.

► Stage à l'étranger, ou séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges.

► Durée : 2 mois minimum, jusqu'à 9 mois.

► Montant mensuel : 400 € avec une limite de 9 mois au cours de l'ensemble de ses études.

► Les bénéficiaires sont sélectionnés par l'établissement d'enseignement supérieur dont ils dépendent (quota annuel d'aides attribuables).

**Contact**

- Service relations internationales de votre établissement.

**Bourse « Conseil de l'Europe » (sur critères sociaux)**

Les étudiants boursiers sur critères sociaux partant en dehors d'un programme d'échanges faire des études dans un des Etats membres du Conseil de l'Europe, peuvent continuer à bénéficier de leur bourse de l'enseignement supérieur sur critères sociaux à condition que la formation et l'établissement choisis par le candidat soient habilités et qu'il y ait progression dans les études.

**Contact**

- Service des bourses au CROUS – 7 place Hoche – 35000 Rennes – 02 30 30 09 30 – [conseil.europe@crous-rennes.fr](mailto:conseil.europe@crous-rennes.fr) – [www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

■ **Ministère de l'Agriculture**

**Aide à la mobilité – Enseignement supérieur long**

Bourse pour les étudiants qui suivent un cursus d'ingénieur, de vétérinaire ou de paysagiste relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et qui souhaitent effectuer une période d'études à l'étranger.

**Contact**

- Service des relations internationales de votre établissement.
- -> <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

### 5-3 Aides régionales

**Les bourses Jeunes à l'international (JALI) du Conseil régional de Bretagne**

**A noter !**

Le dispositif « jeunes à l'international » du Conseil régional Bretagne s'adresse à :

► des **publics « pré-bac »** (lycéen de filière professionnelle ou élève de formation sanitaire et sociale), pour soutenir des stages professionnels à l'étranger (26 jours minimum),



- ▶ des **publics « post-bac »** (étudiant ou apprenti en BTS, DUT, Licence, Master ou formation sanitaire et sociale), pour des séjours d'études ou des stages professionnels.
- ▶ Les **critères** d'attribution (durées minimales, destinations, calcul de la bourse...) varient en fonction des publics et des formations.
- ▶ Cette bourse est **non cumulable** avec toute autre aide publique à la mobilité (européenne, nationale, régionale, départementale ou locale), non renouvelable au cours d'un même cycle d'études.
- ▶ Pour tous renseignements, contactez le référent « stages » ou « relations internationales » de **votre établissement**.

### ■ Bourse JALI pour les étudiants en BTS/DUT

#### Public

- ▶ Etudiants en formation initiale inscrits en BTS ou en DUT dans l'un des établissements éligibles au dispositif.
- ▶ Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement du candidat ne doit pas excéder 30000 €.

#### Modalités

- ▶ Stage ou séjour d'études, 26 jours consécutifs minimum.
- ▶ Destinations : tous pays étrangers (l'Outre-Mer n'est pas éligible).

#### Financement

- ▶ Forfait départ de 150 €, pour tous les candidats. Bourse de 200 € par mois, dans la limite de 2 mois.
- ▶ Majoration de 150 € par mois (dans la limite de 2 mois) pour les boursiers sur critères sociaux et pour ceux en situation de handicap.

### ■ Bourse JALI pour les étudiants en Licence, Master

#### Public

- ▶ Etudiants inscrits en formation initiale, à temps complet, en Licence, Master ou équivalent dans l'un des établissements bretons éligibles.
- ▶ Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement du candidat ne doit pas excéder 30 000 €.

#### Modalités

- ▶ Stage ou séjour d'études de 80 jours consécutifs minimum.
- ▶ Destinations : tous pays étrangers (l'Outre-Mer n'est pas éligible).

#### Financement

- ▶ 200 € par mois, dans la limite de 10 mois.
- ▶ Majoration de 150 € par mois (dans la limite de 10 mois) pour les boursiers sur critères sociaux et pour ceux en situation de handicap.

### ■ Bourse JALI pour les étudiants en apprentissage

#### Public

- ▶ Apprentis en formation post-bac, inscrits dans l'un des établissements bretons éligibles.
- ▶ Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement du candidat ne doit pas excéder 30 000 €.

#### Modalités

- ▶ Stage ou séjour d'études de 19 jours consécutifs minimum.
- ▶ Destinations : tous pays étrangers (l'Outre-Mer n'est pas éligible).

#### Financement

- ▶ 200 € par mois, dans la limite de 10 mois.
- ▶ Majoration de 150 € par mois pour les candidats en situation de handicap, dans la limite de 10 mois.

### ■ Bourse JALI pour les étudiants en formation sanitaire ou sociale

#### Public

- ▶ Etudiants inscrits en formation initiale dans l'une des formations agréées et financées par la Région.

- ▶ Le quotient familial du foyer fiscal de rattachement du candidat ne doit pas excéder 30 000 €.

#### Modalités

- ▶ Stage ou séjour d'études, 26 jours consécutifs minimum.
- ▶ Destinations : tous pays étrangers et l'Outre-mer.

#### Financement

- ▶ Forfait départ de 150 € pour tous les candidats. Bourse de 200 € par mois, dans la limite de 2 mois.
- ▶ Majoration de 150 € par mois (dans la limite de 2 mois) pour les boursiers sur critères sociaux et pour ceux en situation de handicap.

### ■ Contact

- Les candidats doivent prendre contact avec leur **établissement** (service relations internationales, référent stages...) avant de déposer un dossier sur l'Extranet « Aides individuelles » de la Région Bretagne.
- La sélection des candidats est réalisée par les établissements auxquels les candidats sont rattachés. Les établissements peuvent définir des critères de sélection complémentaires à ceux de la Région Bretagne.
- En savoir plus : -> <http://jeunes.bretagne.bzh> , rubrique Démarches / bouger à l'étranger

## 5-4 Aides départementales

### CONSEILS DEPARTEMENTAUX DES COTES D'ARMOR ET DU FINISTERE

Il n'y a pas d'aide pour les études ou stages à l'étranger.

### CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

#### ■ Bourse JTM 35

Uniquement pour les personnes qui s'inscrivent dans un centre de formation à l'étranger sans être rattachés à un établissement français.

#### Public

- ▶ Pour les 16-35 ans qui résident (ou leurs parents) dans le département d'Ille-et-Vilaine depuis plus d'un an au moment du départ.

#### Modalités

- ▶ Les étudiants peuvent prétendre à cette bourse si :  
– Ils font une inscription de plein gré dans un centre de formation à l'étranger (hors échanges universitaires, Erasmus +).

#### Financement

- ▶ Bourse jusqu'à 500 € sur décision de la commission d'attribution.
- ▶ Non cumulable avec une aide d'Erasmus+ ou d'un Conseil régional.

#### Contact

- Jeunes à Travers le Monde : Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 Rennes - 02 99 78 35 36  
-> [jtm.info@international-jtm.com](mailto:jtm.info@international-jtm.com)  
-> [www.international-jtm.com](http://www.international-jtm.com)

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

#### ■ CampusTrotter56

Bourses pour les étudiants morbihannais effectuant un séjour d'études, stage ou séjour de recherche, de 4 semaines minimum, à l'étranger.

#### Public

- ▶ Avoir entre 18 et moins de 26 ans au moment du séjour.
- ▶ Foyer fiscal des parents ou de l'étudiant, s'il est fiscalement indépendant, dans le Morbihan.
- ▶ Respecter un plafond de revenu brut global (barème sur le site).



#### Modalités

- ▶ Séjour d'études, stage ou séjour de recherche, de 4 semaines minimum, à l'étranger.
- ▶ Pour les séjours d'études, l'aide peut aussi être sollicitée si l'on part étudier dans un autre pays à titre individuel, sans être rattaché à un établissement en France. Par contre, les séjours linguistiques et voyages pédagogiques sont exclus.
- ▶ Dépôt de la demande impérativement avant le départ.
- ▶ Faites votre demande en ligne sur le **guichet en ligne des aides départementales** : <https://subventions.morbihan.fr>

#### Financement

- ▶ Aide variant entre 400 € et 800 € selon la destination et la durée du séjour.
- ▶ Cumulable avec la subvention d'études du département.
- ▶ Non cumulable avec l'aide à la mobilité du Conseil régional Bretagne, cumulable avec les autres aides à la mobilité (bourse Erasmus+, bourse du CROUS, aides d'autres collectivités...).

#### Contact

- Conseil départemental du Morbihan  
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse  
2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes Cedex  
02 97 54 83 64  
-> [jeunesse@morbihan.fr](mailto:jeunesse@morbihan.fr)  
-> [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## 5-5 Autres aides

### ■ Prix « Bretagne sans frontières ! »

Il récompense des projets étudiants porteurs d'image pour la Bretagne à l'international. Il est organisé par le comité Bretagne des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

#### Public

- ▶ Étudiants de l'enseignement supérieur de Bretagne.

#### Modalités

- ▶ Concours valorisant des projets étudiants individuels ou collectifs à dimension internationale. Dossier de candidature disponible en ligne.
- ▶ 3 catégories : BSF réussite, BSF Ambition, BSF Entreprise
- ▶ Examen par un jury de professionnels de l'international et de représentants de l'enseignement supérieur.

#### Financement, aide

- ▶ Support financier et appui des Conseillers du Commerce Extérieur de Bretagne

#### Contact

- CCE Bretagne  
Le Colbert - 35, place du Colombier - CS 71238  
35012 Rennes Cedex  
02 99 25 04 04  
-> [secretariat@cce-bretagne.com](mailto:secretariat@cce-bretagne.com)  
-> <http://bretagne.cncef.org> / Nos actions / Commission Formation des jeunes à l'international

### ■ Mairies, communautés de communes

Des villes entretiennent des relations avec leurs homologues en Europe. Certaines d'entre elles accordent des soutiens sous des formes variées aux étudiants effectuant un séjour dans les villes jumelées.

#### Contact

- Services "Education" ou "Relations Internationales" de votre mairie ou de votre communauté de communes.

### ■ Aides des établissements

Selon leurs choix de politique internationale, les établissements d'enseignement supérieur français peuvent décider de consacrer des moyens spécifiques au soutien de la mobilité internationale de leurs étudiants. En règle générale il s'agit de soutiens ciblés accordés sur sélection à des étudiants "avancés".

#### Contact

- Service Relations internationales de votre établissement.

Certaines universités à l'étranger cherchent à attirer d'excellents étudiants étrangers en offrant, après procédures sélectives, des bourses d'études.

#### Contact

- Site de l'université d'accueil.

### ■ Aides par pays

D'autres bourses peuvent être attribuées à des étudiants français par certains pays via des organismes spécialisés. Leur nombre est en général limité, avec des critères de sélection bien spécifiques.

#### ▶ Toutes destinations

Pour chaque pays d'Europe et hors Europe, le site Euroguidance

Recensement des aides et sites dans les fiches pays.

- -> [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

#### Sur le site du Ministère des Affaires étrangères

Information sur ses programmes, sur certaines bourses attribuées par des fondations ou des pays étrangers.

- -> [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) / Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Etudes supérieures

#### ▶ Allemagne

##### L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Soutient des programmes individuels d'échange scolaire pour les collégiens et lycéens (programmes Sauzay et Voltaire), des séminaires universitaires franco-allemands pour les étudiants et doctorants, des séjours de recherche documentaire pour étudiants et jeunes chercheurs de toutes disciplines, et des séjours d'études pour étudiants en écoles d'art et en conservatoire supérieur de musique et écoles d'art dramatique.

#### Contact

- Votre établissement  
• -> [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

##### L'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD)

Bourses pour étudiants, doctorants, post-doctorants. Pour des cours de langues, des études, bourses de recherche. Soutien de colloques.

#### Contact

- -> <http://paris.daad.de>

##### Le Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Allemagne (CIERA)

Aides à la mobilité pour effectuer un séjour de recherche (niveau master 2, thèse et post-doctorat) ou un stage (niveau master) dans le domaine des sciences humaines et sociales. Pour favoriser la mobilité d'étudiants et jeunes chercheurs vers l'Allemagne et autres pays de langue allemande (Autriche, Suisse).

#### Contact

- -> [www.ciera.fr](http://www.ciera.fr)

#### ▶ Canada, Québec

##### L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et Education Internationale (EI)

Aident les Français de 18 à 35 ans, qui souhaitent suivre une formation professionnelle et technique (en français ou en anglais) de 1 à 2 ans au Québec, en leur attribuant une aide de 300 €. Pour en bénéficier, les participants doivent obtenir une lettre d'admission d'un centre de formation par le biais d'Education Internationale.

#### Contact

- -> [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)  
• -> [www.education-internationale.com](http://www.education-internationale.com)

##### Le programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)



Encourage les étudiants brillants, dont le domaine de recherche porte sur la santé, les sciences humaines ou naturelles, à effectuer leur doctorat dans un établissement canadien.

**Contact**

- -> [www.vanier.gc.ca](http://www.vanier.gc.ca)

► **États-Unis**

La Commission Fulbright franco-américaine soutient les projets d'étude et de recherche des étudiants, doctorants et chercheurs français. Elle offre chaque année une centaine de bourses à des candidats français qui souhaitent se rendre aux Etats-Unis.

Elle finance également la participation à des séminaires d'été d'une durée de 5 semaines ouverts à des étudiants inscrits en 1ère et 2ème année d'études supérieures. Places limitées, en priorité pour les étudiants qui ne pourraient pas se rendre aux Etats-Unis sans ce soutien.

**Contact**

- <http://fulbright-france.org>

► **Royaume-Uni**

Le British Council propose, sous conditions, des aides et concours pour les étudiants français qui souhaitent commencer ou poursuivre leurs études au Royaume-Uni. Il recense aussi les autres aides.

**Contact**

- -> [www.britishcouncil.fr/etudier/bourses](http://www.britishcouncil.fr/etudier/bourses)

■ **Les aides d'associations, de fondations**

Pour encourager les jeunes talents, certaines associations et fondations proposent des bourses et aides aux étudiants ayant un projet en lien avec les objectifs du donateur.

**Contact**

- -> [www.centre-francais-fondations.org](http://www.centre-francais-fondations.org)
- -> [www.fondations.org](http://www.fondations.org)
- -> [www.fondationvocation.org](http://www.fondationvocation.org)
- -> [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) / Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Etudes supérieures

**A noter**

Le « Guide des bourses » de la Fondation de France  
Un moteur de recherche qui vous aide à identifier les bourses auxquelles vous êtes éligible. Selon votre situation et votre projet, une bourse d'études à l'étranger peut vous être attribuée.

**Contact**

- -> <http://bourses.fondationdefrance.org>

■ **Autres pistes**

► **Prêt Erasmus+ pour les masters**

Les étudiants de l'enseignement supérieur, admis dans un programme de master dans l'un des 33 « pays programme » d'Erasmus+ autre que le leur, peuvent faire une demande de prêt Erasmus+. Ces prêts, garantis par l'UE et assortis de conditions de remboursement favorables, vous permettent d'emprunter jusqu'à 12000 € pour un master sur 1 an et jusqu'à 18000 € pour un master sur 2 ans.

**Contact**

- -> [www.agence-erasmus.fr/page/prets-masters](http://www.agence-erasmus.fr/page/prets-masters)

► **La plateforme European Funding Guide**

Fondée par une association allemande et cofinancée par la Commission européenne, vous informe sur les différents moyens (bourses, prêts) existant pour financer vos études.

**Contact**

- -> [www.european-funding-guide.eu/fr](http://www.european-funding-guide.eu/fr)

## 6 – La mobilité collective

Des projets de mobilité collective peuvent être mis en place par vos enseignants ou vos responsables de formation et faire appel à des programmes spécifiques (programmes européens, programme Karta du Conseil Régional...).

► Ces programmes concernent tous les niveaux d'enseignement général ou professionnel, les apprentis, les personnes en formation continue.

► Vous pouvez être associé au montage du projet, mais **c'est votre établissement qui bâtit le dossier et dépose les demandes.**

■ **Les échanges et partenariats avec le programme Erasmus+**

Erasmus+ encourage les échanges et la coopération entre les établissements en Europe.

**Contact**

- Votre établissement d'enseignement
- -> [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

**A noter**

La Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) accompagne les établissements d'enseignement secondaire dans leur développement de projets d'ouverture à l'Europe et l'international : partenariats, échanges dans le cadre du programme Erasmus+, programmes de l'OFAJ...

**Contact**

- Rectorat – DAREIC : 96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 Rennes Cedex 7 - 02 23 21 78 35
- > [ce.dareic@ac-rennes.fr](mailto:ce.dareic@ac-rennes.fr)
- > [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr), rubrique International

■ **Les programmes de l'OFAJ**

**Séjours collectifs d'élèves en Allemagne**

Les projets sont montés directement par l'établissement, qui contacte la DAREIC pour valider sa demande d'aide financière auprès de l'OFAJ.

**Contact**

- -> [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)
- Rectorat – DAREIC : 96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 Rennes Cedex 7 - 02 23 21 78 35
- > [ce.dareic@ac-rennes.fr](mailto:ce.dareic@ac-rennes.fr)
- > [www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr), rubrique International

■ **Les programmes du Conseil Régional de Bretagne**

**Pour l'enseignement secondaire général ou professionnel, le dispositif Karta**

La Région Bretagne accompagne les établissements d'enseignement général et professionnel du secondaire pour la mise en œuvre de projet d'ouverture sur le monde.

**Public**

► Les lycéens d'enseignement général, professionnel et technologique, les élèves de 6ème à 3ème SEGPA scolarisés dans les EREA, les 3èmes prépa-pro, 4èmes et 3èmes agricoles, sont prioritairement bénéficiaires du dispositif.

**Modalités**

► Ce sont les chefs d'établissement et leur équipe pédagogique qui peuvent au cours de votre scolarité vous proposer un voyage à l'étranger.





### **Pour les apprentis, les élèves/étudiants en formations sanitaires et sociales, les stagiaires de la formation professionnelle continue**

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement de la Région Bretagne dans le cadre d'une mobilité collective.

#### **Public**

- ▶ Les organismes de formation conventionnés par la Région relevant :
  - de l'apprentissage (chambres consulaires, CFA...),
  - de la filière sanitaire et sociale,
  - des dispositifs de formation continue de la Région Bretagne (PRS, DRIP).

#### **Modalités**

- ▶ Ces séjours collectifs doivent être portés par l'établissement de formation.
- ▶ C'est votre établissement de formation qui propose à la Région un projet de mobilité européenne ou internationale.
- ▶ Ce projet doit comporter des objectifs professionnels compatibles avec le contenu de la formation et/ou en relation avec la qualification préparée.
- ▶ Règlement et dates de dépôt sur le site.

#### **Contact**

- Votre établissement d'enseignement
- -> [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) / Aides et dispositifs

#### **A noter !**

La Région peut également accorder une aide à des associations d'étudiants ou à des associations préparant et accompagnant des groupes de jeunes de 15 à 30 ans pour un projet de mobilité internationale et d'engagement solidaire.

### **■ Les aides départementales ou locales**

Les Conseils départementaux ou les mairies peuvent également avoir mis en place des aides pour encourager les échanges et voyages scolaires dans le cadre de projets qui doivent être présentés par l'établissement ou l'organisme de formation.

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR

#### **Soutien aux échanges de jeunes en Europe**

##### **Sont soutenus**

- ▶ Les voyages scolaires en Europe qui permettent de créer du lien avec la population du pays visité ou des échanges pérennes.
- ▶ Les échanges de jeunes organisés par un comité de jumelage, une association, autour d'une thématique d'échange.
- ▶ Les visites du parlement européen à Bruxelles ou Strasbourg.

##### **Contact**

- Conseil Départemental des Côtes d'Armor  
Place du Général de Gaulle - CS 42371  
22023 Saint-Brieuc cedex 1  
02 96 62 63 98  
-> [europ.armor@cotesdarmor.fr](mailto:europ.armor@cotesdarmor.fr)  
-> [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr) / Citoyenneté

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

- ▶ Il n'y a pas d'aides.

### CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

#### **Aide aux voyages éducatifs à l'étranger**

Aide aux voyages à l'étranger organisés par les collèges d'Ille-et-Vilaine.

#### **Modalités**

- ▶ Durée : 5 jours minimum ; groupe de 15 élèves minimum.
- ▶ Participation au coût du voyage.
- ▶ Aide supplémentaire pour les élèves boursiers et pour permettre la participation des élèves handicapés.
- ▶ Dossier à déposer par l'établissement avant le 31 décembre.

#### **Contact**

- Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Pôle Egalité, éducation, citoyenneté - Direction Education, jeunesse, sport - 1 avenue de la Préfecture - 35042 Rennes Cedex - 02 99 02 32 84  
-> [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

#### **Subvention « CollègeTrotter56 »**

Pour les collèges organisateurs d'échanges dans l'union européenne

#### **Conditions d'attribution**

- ▶ Collèges publics ou privés situés dans le département du Morbihan.
- ▶ Echange avec un établissement d'un des pays de l'Union européenne.
- ▶ Echange d'une durée minimale de 7 jours (temps de déplacement inclus).
- ▶ Demande effectuée par l'établissement scolaire (date du dépôt sur le site).

#### **Aide financière**

- ▶ Forfait de 50 € par élève et par échange.
- ▶ Aide plafonnée à 1 500 € par échange.
- ▶ Formulaire à retirer auprès de la Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse ou à télécharger sur le site : [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

#### **Contact**

- Conseil départemental du Morbihan – Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse, 2 rue de Saint-Tropez, CS 82400 - 56009 Vannes Cedex - 02 97 54 83 64  
-> [education@morbihan.fr](mailto:education@morbihan.fr)  
-> [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr)

## **7 - La reconnaissance des diplômes et l'Europass**

### **7-1 La reconnaissance des diplômes**

Que vous souhaitiez poursuivre vos études ou rechercher un emploi, la question de la reconnaissance de votre période d'études et de sa valorisation au retour se posera.

#### **■ Reconnaissance des diplômes étrangers en France**

Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Il établit des attestations pour un diplôme(s), des études, une formation obtenu(s) à l'étranger.

##### **Attention !**

Ce ne sont pas des équivalences car le principe juridique d'équivalence n'existe pas en France.

- ▶ Lorsque votre diplôme étranger peut être comparé avec un niveau de formation de la nomenclature française, il établit une **attestation de comparabilité**.
- ▶ Lorsque votre diplôme étranger ne peut être comparé, il établit - si l'étude du dossier le permet - une **attestation de reconnaissance d'études / de formation** à l'étranger.
- ▶ 70 euros de frais de dossier vous seront demandés.

##### **A noter !**

Le Centre ENIC-NARIC informe également sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée en France.



#### Contact

- -> <http://www.ciep.fr/enic-naric-france>

### ■ Reconnaissance des diplômes français à l'étranger

Les démarches sont différentes selon les pays.

► Vous devez vous adresser au centre ENIC-NARIC du pays dans lequel vous souhaitez faire reconnaître votre diplôme.

► Pour les pays qui n'ont pas de centre ENIC ou NARIC, consultez les dossiers du Ministère des affaires étrangères et contactez l'ambassade de France dans le pays.

#### Contact

- -> [www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)
- -> [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) / Services aux citoyens / Préparer son expatriation / Dossiers pays de l'expatriation

### ■ Départ avec un programme européen ou une filière internationale

En partant dans le cadre d'un programme, vous évitez tout problème de validation.

► De nombreuses universités utilisent en effet un système européen d'attribution et de transfert de « crédits » appelé ECTS. Ce système vise à faciliter le transfert des résultats d'un établissement à l'autre.

► La période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour par votre établissement qui vous délivrera le diplôme français correspondant.

► Dans le cadre de formations menant à un double diplôme, vous obtenez le diplôme français et le diplôme étranger.

#### Contact

- Service des Relations internationales de votre établissement

## 7-2 L'Europass

-> <http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

Que vous soyez élève, apprenti, étudiant, demandeur d'emploi, salarié, l'Europass est un outil européen qui vous permet de mettre en valeur votre parcours et vos compétences (études, expériences professionnelles, compétences linguistiques...). Son but est de faciliter la mobilité de tous ceux qui veulent se former ou travailler en Europe.

### L'Europass réunit 5 documents

#### ■ En accès libre, à remplir soi-même

-> téléchargeable sur <http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

► Le **CV Europass** : vous aide à présenter clairement vos compétences et qualifications.

► Le **Passeport de langues Europass** : un outil d'autoévaluation pour vos compétences et qualifications linguistiques.

#### ■ Délivrés par les organismes

► **L'Europass Mobilité** permet de consigner les savoirs et compétences acquis dans un autre pays européen. Exemples d'expériences : stage en entreprise, trimestre d'études dans le cadre d'un programme d'échanges, stage volontaire dans une O.N.G...

Il est rempli par les deux organisations partenaires associées au projet de mobilité, l'une dans le pays d'origine, l'autre dans le pays d'accueil (universités, écoles, centres de formation, entreprises, O.N.G...).

► **Le Supplément au certificat** décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement et formation professionnels. **Le Supplément au diplôme** décrit ceux acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.

Ils contribuent à une meilleure lisibilité des diplômes à l'étranger. Se renseigner auprès de son établissement.